ÖKK NATURE
Aperçu des prestations

	Description des prestations	ÖKK NATURE MINI
Médecine alternative	Traitement de la médecine alternative dispensé par des médecins et thérapeutes reconnus	80%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile Franchise: CHF 300 par année civile
	Remèdes naturels	80%, jusqu'à CHF 300 par année civile

	Description des prestations	ÖKK NATURE MIDI
Médecine alternative	Traitement de la médecine alternative dispensé par des médecins et thérapeutes reconnus	80%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile Franchise: CHF 300 par année civile
	Autres méthodes thérapeutiques (traitement dispensé par des médecins et thérapeutes non reconnus)	50%, jusqu'à CHF 500 par année civile
	Remèdes naturels	80%, jusqu'à CHF 2'000 par année civile
Aides visuelles	Verres de lunettes et lentilles de contact	CHF 80 par année civile dans le monde entier* (cumulable sur deux années dans la mesure où aucune prestation n'a été perçue la première année)

	Description des prestations	ÖKK NATURE PLUS
Traitement médical	Traitement dispensé par des médecins et des chiropraticiens à l'étranger	Traitement médical volontaire dans le monde entier: 80%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile pour médecins à l'étranger
Médecine alternative	Traitement de la médecine alternative dispensé par des médecins et thérapeutes reconnus	80%, jusqu'à CHF 10'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. Franchise: CHF 300 par année civile
	Autres méthodes thérapeutiques (traitement dispensé par des médecins et thérapeutes non reconnus)	50%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (En combinaison avec ÖKK HÔPITAL MONDE, ÖKK alloue la prestation ÖKK NATURE PLUS dans le monde entier.)
	Remèdes naturels	80%, jusqu'à CHF 4'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (En combinaison avec ÖKK HÔPITAL MONDE, ÖKK alloue la prestation ÖKK NATURE PLUS dans le monde entier.)
Aides visuelles	Verres de lunettes et lentilles de contact	CHF 200 par année civile dans le monde entier* (cumulable sur deux années dans la mesure où aucune prestation n'a été perçue la première année)
	Correction ophtalmique au laser (à partir de 18 ans révolus)	CHF 500 dans le monde entier, frais uniques

* En complément aux prestations de ÖKK START
Les Conditions générales d'assurance de ÖKK LIVE sont déterminantes pour l'octroi des prestations.

ÖKK5107f/09.23

ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG
Bahnhofstrasse 13, Case postale, 7302 Landquart
info@oekk.ch, 0800 838 000

L'assurance à l'esprit grison. ÖKK